

Prospectus des travaux que la Société Royale des Sciences et des Arts du Cap-François se proposoit de présenter dans la séance publique, qui devoit lieu le 17 août 1790.

Contributors

Cercle des Philadelphes.
Société royale des sciences et arts du Cap Français.

Publication/Creation

Cap-François : Imprimerie Royale, 1790.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/bwfnw6m3>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

CAP-FRANÇAIS, Société Royale des
Sciences et des Arts

Prospectus Des travaux

Cap, Imp. Royale, 1790

8^o 8 p.

H32

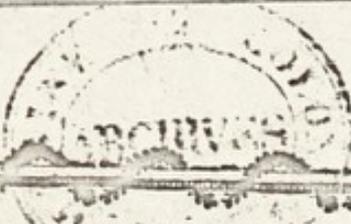
317494 AMER
COLL





Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Wellcome Library

<https://archive.org/details/b29313697>



PROSPECTUS

DES travaux que la SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES ET DES ARTS du Cap-François se proposoit de présenter dans la séance publique, qui devoit avoir lieu le 17 août 1790.

LA Société voyant avec regret que les circonstances n'étoient pas favorables pour qu'elle présentât au Public la suite de ses travaux, dans la séance d'anniversaire qu'elle auroit dû tenir le 17 août dernier, a arrêté, dans sa séance du 30, que M. son Secrétaire publierait le Prospectus des Ouvrages qui devoient être lus dans la séance publique, pour faire connoître que si le malheur des temps déranger l'ordre de ses travaux & affoiblit l'intérêt que l'on pourroit y prendre dans des moments plus paisibles, elle les suit toujours avec zèle & avec le même esprit de patriotisme qui l'a portée à les entreprendre.

M. Vergnies, de la Société royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse, médecin de l'hôpital de la Charité de la Basseterre Guadeloupe, associé national de la Société, a envoyé une notice sur M. de Foulquier, intendant de la Martinique, associé

Honoraire de la Société, mort à la Martinique le 13 février 1789.

Personne n'avoit plus de droit que M. Vergnier de louer M. de Foulquier : il étoit son ami ; aussi il l'a fait avec vérité, d'un style touchant qui porte le caractère des regrets, & qui annonce la connoissance qu'il avoit des talents & des actions qui ont mérité à M. de Foulquier un rang parmi les Savants & les bons Administrateurs.

La Société avoit proposé, depuis 1785, pour sujet d'un prix d'une Médaille d'or, les éloges de MM. Castelveyre & Douliol, fondateurs des deux Maisons de Providence au Cap ; elle n'a reçu pour le concours qu'un seul ouvrage, auquel étoit attaché un billet cacheté, sur lequel étoit inscrit : *La bienfaisance est un don céleste* ; devise qui servoit d'épigraphe à l'ouvrage.

La Société ayant entendu le rapport qui a été fait de cet Ouvrage, l'a jugé digne d'être couronné ; & ayant ouvert le billet & trouvé le nom de M. Moreau de Saint-Méry, son associé, elle a arrêté que M. le Secrétaire feroit passer, à M. Moreau de Saint-Méry, la Médaille d'or qui lui a été adjugée, avec un extrait de la délibération & de l'arrêté à ce sujet ; que l'ouvrage de M. Moreau feroit lu dans la pre-

mière séance publique, & qu'il seroit autorisé, comme il le desire, à le faire imprimer.

La Société avoit proposé, depuis 1785, pour sujet d'un prix d'une Médaille d'or, l'éloge de Christophe Colomb.

La Société n'a reçu qu'un Ouvrage pour concourir à ce prix. L'Auteur y a joint un billet cacheté, sur lequel est répété l'épigraphie de l'Ouvrage : *Il ne dut qu'à lui seul toute sa renommée.* La Société ayant entendu le rapport de ses Commissaires, a jugé que l'Auteur seroit invité à retoucher son Ouvrage, pour en corriger le style, supprimer un néologisme choquant, quelques inductions forcées, par exemple, de l'influence de la découverte de l'Amérique, sur la révolution qui se passe en France; présenter avec plus d'exactitude encore, la conduite de Colomb lors de sa découverte, celle qu'il a tenue envers les Indiens, recueillir tous les faits qui peuvent le louer réellement. Il a été arrêté que le billet annexé à l'Ouvrage ne seroit pas ouvert, pour laisser à l'Auteur plus de liberté de représenter au concours un Ouvrage estimable, & dont il fera aisément disparaître les défauts.

M. Barré de Saint-Venant, associé, a envoyé à la Société le projet d'un pont de fer, qui a mérité l'approbation de l'Académie des

Sciences, & qu'il avoit proposé à MM. les Administrateurs de la Colonie pour être exécuté sur les rivières de la Colonie.

M. le Secrétaire devoit lire un extrait des registres de la Société royale d'Agriculture, du 22 avril 1790, contenant le rapport qui a été fait à la Société, d'un Mémoire sur l'origine des insectes qui dévorent les farines dans les pays chauds, & sur le moyens d'en garantir ce comestible.

Il devoit lire le résultat des expériences qu'il a faites d'après l'invitation de MM. les Administrateurs, sur les moyens de conserver les farines dans la Colonie.

M. de Larche, associé colonial, a envoyé à la Société une description du quartier des Go-naïves.

M. Bessaignet, habitant, a envoyé une description du quartier du Petit-Goave. La Société avoit arrêté que ces deux Ouvrages seroient présentés à la séance publique.

M. Levavasseur, associé, a continué ses essais de teinture avec les bois & les plantes du pays, & il devoit présenter un tableau qui contient 175 échantillons.

M. le Secrétaire devoit lire une dissertation sur les phallus des naturels du pays; figures emblématiques du principe de la vie, & objets

d'un culte semblable , sans doute , à celui que les Egyptiens , les Grecs & les Indiens ont rendu à la même partie.

M. Demorancy , associé , devoit présenter un morceau de bois de pin , qui est agathisé , & qui a conservé sa forme & sa couleur. Il devoit lire des observations sur la lettre de M. l'abbé Spallanzani à M. Charles Bonnet , sur diverses productions marines (1).

M. le Secrétaire devoit présenter une notice des Ouvrages envoyés à la Société pendant le cours de l'année. La Société doit des éloges à M. Dutrone de la Couture , docteur en médecine , associé , pour l'Ouvrage qu'il a publié sous le titre de Précis sur la Canne , & sur les moyens d'en extraire le sel essentiel ; elle en doit aussi à M. Baumes , son associé à Nîmes , à M. Huzard , son associé à Paris , à Dom Gourdin , son associé à Rouen , pour les Ouvrages qu'ils ont publiés , & dont ils lui ont fait part ; elle a vu avec plaisir MM. de Labat , d'Auffigné , Auvray & Tanguy , ses associés , se distinguer par des écrits patriotiques.

Le nom seul de Franklin est un éloge ; il est de niveau avec ceux des Lycurgue , des Solon , des Numa & des Locke. Le docteur Franklin , président de la convention de Pen-

(1) V. Journ. de Phys. mars 1786.

Sylvanie, instituteur & président de la Société philosophique de Philadelphie, &c. &c. a été honoré comme Législateur & comme Physicien célèbre. Sa mort devoit attrister tous les Savants & tous les Peuples libres. La France a connu ce qu'elle devoit à celui qui avoit contribué à rompre le sceptre de la tyrannie, à assurer la liberté de sa patrie, & à donner aux Français un exemple dont ils ont profité avec autant d'énergie que de sagesse. La France s'est honorée en rendant hommage à Franklin, & le deuil dont elle s'est couverte en apprenant sa mort, est une preuve de son amour pour la vertu, & du respect qu'elle veut avoir désormais pour les hommes recommandables par leur mérite, & illustrés par leur génie.

Toutes les Académies qui avoient adopté le docteur Franklin, s'empresseront sans doute de chanter ses louanges. La Société royale du Cap a eu le bonheur de le compter au nombre de ses associés honoraires; en faisant connoître la vénération qu'elle avoit pour lui, elle donne une idée des regrets qui la pénètrent; mais elle ne louera pas Franklin, parce qu'il faut au moins les talents de Wicq d'Azyr ou de Mirabeau, pour publier, sur un ton convenable, les actions & les vertus qui doivent fixer le jugement de la postérité sur un aussi grand homme.

D'après l'invitation de M. Charles Bonnet, communiquée par M. Trembley, associé à l'Artibonite, la Société desireroit avoir des observations sur les Pucerons.

M Charles Bonnet ayant reconnu par une suite d'observations faites avec toute la sagacité, l'attention & l'exactitude imaginables que diverses espèces de pucerons se multiplient par elles-mêmes sans accouplement, ce dont il s'est assuré, en les mettant dans une parfaite solitude, jusqu'à la neuvième génération, a vu des pucerons qui avoient les deux sexes & s'accouplaient, se multiplioient aussi sans accouplements. Voilà donc deux moyens que la nature emploie pour la multiplication de ces petits animaux : il a conjecturé que l'accouplement sert peut-être à vivifier les œufs que les pucerons pondent avant l'hyver, & que la liqueur féminale qui, suivant ses principes, sert autant à la nutrition qu'au premier développement du germe, donne aux embryons, renfermés dans les œufs qui n'ont pas éclos dans le ventre de leur mère, une nourriture propre à entretenir leur vie pendant l'hyver, & jusqu'à ce qu'ils viennent à éclore au printemps. Il observe aussi que les petits qui, à leur naissance en été, trouvent sur les plantes la nourriture qui leur est nécessaire, ne la trouveroient plus s'ils nais-

soient vivants à la chute des feuillés. Il convenoit donc qu'à l'approche de l'hyver, ils n'eussent plus à naître que renfermés dans un œuf, où ils resteroient emprisonnés jusqu'au printemps; mais cette conservation de l'espèce dans des œufs peut n'être pas aussi nécessaire dans des climats où les petits pucerons qui naissent vivants, trouveroient en tous temps leur nourriture sur les plantes. C'est pourquoi la Société desire avoir des observations sur la vie & la multiplication de ces insectes dans la Colonie.

L'Académie de Bordeaux a vu dans le compte rendu de la séance de la Société royale des Sciences & des Arts du Cap-François, qu'il y a été question des observations faites sur la gelée observée en 1789, sur quelques montagnes de la Colonie.

L'Académie desireroit savoir à quelle époque précise cette gelée a eu lieu ?

Quel étoit le degré du thermomètre, s'il a été observé à cette époque dans les montagnes ?

Quel étoit dans le même temps le degré du thermomètre dans la plaine, & quels vents regnoient alors ?

Quelle est la hauteur des montagnes, au-dessus du niveau de la mer, dans l'endroit où la gelée a été observée ?

M. l'abbé Tessier, de l'Académie des Sciences, nous demande aussi des recherches sur la hauteur des mornes où il a gelé, pour en faire mention dans les mémoires de l'Académie.

Au Cap-François, dans la séance de la Société royale des Sciences & des Arts, le 30 août 1790.

ARTHAUD, secrétaire.

Au Cap, de l'Imprimerie royale, 1790.

